

Emploi public Face aux enjeux énergétiques, les collectivités intègrent de nouvelles compétences

Blandine Dahéron | N°5474 du 24/10/2008 | Page n°112, 1225 mots

Afin de réduire leur facture énergétique, les collectivités doivent recruter des énergéticiens, tout à la fois techniciens, gestionnaires et pédagogues. Elles vont aussi former leurs ingénieurs à ces nouveaux enjeux.

Les collectivités territoriales ont besoin de spécialistes de l'énergie, notamment du chauffage, au sein de leurs services « patrimoine bâti ». En effet, les bâtiments représentent 77 % de la consommation d'énergie d'une commune (1). Les trois quarts de cette consommation sont liés aux usages thermiques (chauffage et eau chaude sanitaire). Ainsi, pour réduire leur facture énergétique, les collectivités devront réguler la température dans leurs bâtiments, et bien les isoler. Pour ce faire, elles devront s'attacher les compétences d'énergéticiens « tout à la fois techniciens, gestionnaires et pédagogues », selon Philippe Tessier, animateur du groupe de travail énergie de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), et responsable du service énergie et environnement au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France.

Ce groupe rassemble environ 500 professionnels de l'énergie travaillant dans les collectivités territoriales, les syndicats d'énergie, les agences locales de l'énergie, et des réseaux associatifs ou institutionnels. Il participe aux travaux des instances de concertation et de décision, mêlant expérience de terrain et réflexion prospective.

Vision globale, « du puits de pétrole à la roue de voiture »

Selon Philippe Tessier, les responsables en charge du patrimoine bâti notamment devront avoir une réflexion globale sur toute la chaîne énergétique, et être compétents « du puits [de pétrole] à la roue [de voiture] ». « L'énergie et la thermique des bâtiments sont des domaines complexes, et doivent s'inscrire dans une problématique d'ensemble. C'est pourquoi, ces professionnels de bons niveaux devront posséder une réelle technicité, une vision globale, devront être gestionnaires (ils auront à gérer nombre de tableaux de bord et de suivi) et des pédagogues persévérants, pour la pérennité des actions, et prêts à communiquer : en relation avec les élus et les usagers, ils devront convaincre les décideurs des choix à mener, et faire évoluer les comportements des utilisateurs », assure l'animateur.

Pour faire face à ce champ immense de travail, le département de l'Essonne a créé une cellule énergie il y a deux ans.

« Rattachée à ma direction, elle ne travaille cependant pas que sur le patrimoine bâti. Ses ingénieurs sont missionnés auprès de toutes les directions pour les conseiller et les accompagner dans le cadre de toutes leurs politiques, sur le thème de l'énergie », explique Pascal Desfray, directeur du patrimoine au conseil général.

Les multiples missions des ingénieurs territoriaux

Cependant, aujourd'hui, 69 % des communes n'ont aucun responsable énergie. Les ingénieurs territoriaux bâtiment remplissent des missions variées, en relation avec la taille et les compétences de la collectivité. Multicompétents dans les villes moyennes ou les intercommunalités, ils sont maîtres d'ouvrage pour la construction de bâtiments publics et communautaires, de bâtiments scolaires, chargés de la maintenance et de la gestion des équipements publics. Ces ingénieurs « bâtiment » assument souvent une fonction d'animateur, comme responsables des services techniques. Plus spécialisés dans les grandes collectivités, certains sont missionnés pour mettre en oeuvre une politique de maîtrise de l'énergie en assurant la cohérence entre la conception énergétique des équipements, l'exploitation des installations climatiques et la gestion des dépenses d'énergie.

Mais, selon cette même enquête nationale, lorsqu'il y a un responsable « énergie », dans l'immense majorité des cas, il consacre moins de la moitié de son temps à ces questions. Aussi, pour répondre aux enjeux énergétiques, les collectivités devront faire évoluer leur pratique. Elles devront former leur personnel technique, au sein de l'Ecole nationale d'application des cadres territoriaux de Montpellier par exemple, qui anime déjà des stages sur ces questions, avec le groupe énergie de l'AITF. Les collectivités devront également recruter de nouveaux profils, comme des énergéticiens, pour remplacer les départs en retraite attendus. Des perles rares sur le marché.

Blandine Dahéron | [Source Groupe Moniteur](#)

(1) Enquête nationale publiée par l'Ademe, l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), EDF et GDF, sur le thème « Energie et patrimoine communal ».